



Tourcoing
La Créative

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax. : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DCPAJI_D2023_0085

**CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX
DU DISPENSAIRE POLYVALENT D'HYGIENE SOCIALE
SIS 30, AVENUE MILLET A TOURCOING AU PROFIT DE
L'ASSOCIATION « CENTRE DE PLANIFICATION ET D'EDUCATION FAMILIALE »**

Nous, Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal du 13 septembre 2020 portant application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature n° DCPAJI_AR2022_0088 du 26 septembre 2022 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire, à signer les conventions ;

Vu l'article L.2222-7 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) ;

Considérant la démarche de l'Association « Centre de Planification et d'Education Familiale » qui est fortement impliquée dans la vie associative tourquennoise et a souhaité bénéficier de nouveau d'un lieu pour organiser ses activités de planification et d'éducation familiale, la précédente convention d'occupation étant arrivée à expiration ;

Considérant l'avis favorable émis par la Ville de TOURCOING pour reconduire la mise à disposition des locaux du Dispensaire Polyvalent d'Hygiène Sociale situé 30, Avenue Jean Millet à TOURCOING ;

DECIDONS

Article 1^{er}: De renouveler la convention passée avec l'Association « Centre de Planification et d'Education Familiale » pour occupation à titre gratuit des locaux situés 30, Avenue Jean Millet à TOURCOING.

Cette mise à disposition est consentie à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée d'un an renouvelable annuellement par tacite reconduction dans la limite de 2 ans, sauf dénonciation par le preneur sous réserve du respect d'un préavis de trois mois ou par la Ville de TOURCOING, par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve du respect d'un préavis de six mois.

Article 2 : Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux, sans perception de loyer compte tenu de la mission d'intérêt général assurée par l'Association « Centre de Planification et d'Education Familiale ».

Article 3 : Les frais de nettoyage feront l'objet d'un règlement par l'Association « Centre de Planification et d'Education Familiale » sur la base par jour ouvré d'une heure de nettoyage du lundi au jeudi, plus deux heures le vendredi soit un total hebdomadaire de 6 heures.

Les factures seront émises trimestriellement à termes échus, c'est-à-dire fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre, au tarif départemental en vigueur au 1^{er} janvier de chaque année qui, au 1^{er} janvier 2022 est de 17,93 €, tarif qui évoluera selon l'indexation prévue au 1^{er} janvier 2023.
Le règlement devra être effectif dans le mois suivant, soit, avant la fin avril, la fin juillet, la fin octobre et la fin janvier de l'année suivante.

Article 4 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions et une ampliation sera remise à l'Association « Centre de Planification et d'Education Familiale ».

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de LILLE 5, rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE CEDEX.
Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 6 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **15 MARS 2023**

Pour le Maire,
Jean-Marie VUYLSTEKER,
Premier Adjoint au Maire
délégué aux Affaires Juridiques



Accusé réception en
Préfecture le: **16 MARS 2023**
Affiché sur le site Internet
de la Ville le: **16 MARS 2023**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2023_0085

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 15/03/2023

Objet : Convention d'occupation des locaux du dispensaire polyvalent d'hygiène sociale 30 avenue millet à
Tourcoing

Nature : Contrats et conventions

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 16/03/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI_D2023_0085 - Convention d_occupation des locaux du dispensaire polyvalent d_hygi_ne sociale 30 avenue millet _ Tourco

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20230315-DAJI_D2023_0085-CC

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 16/03/2023

